

Déclaration de protection des données

La loi sur la protection des données (LPD) totalement révisée, les dispositions d'exécution inscrites dans la nouvelle ordonnance sur la protection des données (OPDo) et la nouvelle ordonnance sur les certifications en matière de protection des données (OCPD) sont entrées en vigueur en Suisse le 1^{er} septembre 2023.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous qui portez un projet impliquant Movetia?

En vertu du contrat que vous avez conclu avec Movetia, vous êtes tenu-e de collecter certaines données à caractère personnel dans le cadre de votre projet. Dans certains cas, Movetia doit prendre connaissance des données collectées dans le cadre d'un projet de coopération, par exemple à des fins statistiques ou pour mener un examen financier. Les porteurs-euses de projet sont tenu-e-s d'en informer les participant-e-s (tant les participant-e-s aux mobilités que les participant-e-s à des activités organisées dans le cadre d'un projet de coopération). Movetia met donc à leur disposition un modèle de déclaration de protection des données utilisable dans le contexte de leur projet.

Comment pouvez-vous informer les personnes concernées?

Dès lors que vous collectez des données à caractère personnel, vous devez informer les personnes concernées de l'utilisation que vous allez en faire, par exemple lorsque vous soutenez un séjour à l'étranger par le biais de fonds alloués au projet. Vous pouvez les informer par exemple comme suit:

En tant que participant-e à des activités (y compris des mobilités) organisées dans le cadre des projets de coopération de Movetia, vous prenez connaissance du fait que l'institution organisatrice utilisera vos données personnelles et les données générées pendant le projet à des fins d'organisation, d'administration et de suivi du projet de coopération. En tant que participant-e, vous acceptez que ces données soient échangées entre les institutions impliquées dans la mesure où cela est nécessaire. Vous prenez par ailleurs connaissance du fait que l'institution suisse est tenue de mettre toutes les données collectées à la disposition de l'agence nationale suisse Movetia aux fins de garantir la mise en œuvre en bonne et due forme des projets de coopération internationaux (p. ex. en cas d'audit financier). Movetia est chargée de la mise en œuvre de programmes de mobilité et de coopération par le gouvernement suisse et respecte les directives en matière de protection des données.